



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 2 -
SÉANCE N° 528 DU 27 MAI 2024

PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE LAVAL, LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 mai 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, James Charbonnier, Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Lucile Perin, Henri Renié et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Sébastien Buron a donné pouvoir à Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Bruno Bertier, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon et Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Lucile Perin.

Didier Pillon et Solange Bruneau sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le 29 mai 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 27 MAI 2024

PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE LAVAL, LAVAL
AGGLOMÉRATION ET LE CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL

Rapporteur : Marie Boisgontier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que le Musée d'Art Naïf et d'Arts Singuliers de la ville de Laval développe et accroît l'accessibilité à la culture au plus grand nombre en proposant un partenariat culturel avec le Conservatoire à rayonnement départemental de Laval Agglomération et les différents services du Centre Hospitalier de Laval,

Qu'il convient d'établir une convention pour fixer et définir le cadre des interventions,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le partenariat culturel entre le Musée d'Art Naïf et d'Arts Singuliers de la ville Laval, le Conservatoire à rayonnement départemental de Laval Agglomération et le Centre Hospitalier de Laval est approuvé.

Article 2

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre, ainsi que tout avenant en lien à celui-ci.

Article 3

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Lucile Perin, en tant qu'élue intéressée au sein du Centre hospitalier de Laval, s'est retirée de la séance et n'a pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault